SIMULATEUR

Simulateur de revenus d'un professionnel libéral

Ce simulateur permet à une professionnel libéral de calculer, à titre indicatif, ses revenus en fonction de son chiffre d'affaires.

Il s'agira par exemple des revenus des professionnels suivants :

- Chirurgien-dentiste
- Avocat
- Expert comptable
- Architecte

> **Attention**
>
> Il ne concerne pas les sociétés d'exercice libéral (SELARL, SELAS...).

Accéder au simulateur (https://mon-entreprise.urssaf.fr/simulateurs/profession-liberale)

Besoin d'aide ? (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R61366/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Professions libérales réglementées et non réglementées (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23458)

Émetteur du simulateur : Urssaf
Vérifié le 29 septembre 2022 - Entreprendre Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)